



Commune de Montanaire

Rapport de la commission de gestion et des finances sur la gestion de la commune de Montanaire, législature 2013-2016

La commission de gestion et des finances rapporte dans le présent document sur la gestion de la commune de Montanaire durant sa première législature. La commission a contrôlé l'application des préavis municipaux. La commission a siégé avec la municipalité afin de faire le point sur le déroulement de la législature, sur les projets terminés, en cours et à venir, sur la politique salariale et l'engagement du personnel. La commission a analysé les réponses de la municipalité et a établi ce rapport à destination du Conseil communal de Montanaire.

Dans un premier temps le rapport sur les préavis, en complément du rapport de gestion de la municipalité.

Préavis 3/2013 – Autorisations générales

La municipalité n'a pas eu à utiliser son droit pour des dépenses imprévisibles de Fr. 100'000.-. Dans quatre cas seulement une plus value de moins de Fr. 50'000.- a dû être acceptée par la municipalité, mais ces plus-values correspondaient à des travaux supplémentaires décidés en cours de travaux ou imposés par les normes scolaires (voir préavis 8/2013, 5/2014, 6/2014 et 15/2015). La commission estime que ces dépassements sont tous explicables et peuvent être acceptés.

Préavis 8/2013 – Chapelle, réfection du collecteur EC au lieu dit « La Montaz » et d'un secteur routier de la rue du Casino

Un dépassement de Fr. 8'500.- est à signaler. Il correspond à une décision de la municipalité de faire des travaux supplémentaires pour un montant de Fr. 8'500.-

Préavis 11/2013 – Fixation des plafonds en matière d'emprunts ...

Le plafond fixé à 17.6 millions n'a jamais été atteint. L'endettement net se montait à 13,383 millions en juin 2013 et il est de 12,438 millions en juin 2016. L'endettement est donc stable si on compte la future dette sur le cabinet médical.

Préavis 12/2013 – Taxe communale spécifique pour l'usage du sol.

La taxe est prélevée sur les factures d'électricité et le produit est versé à la commune. Le fond alimenté par cette taxe pour l'usage du sol sera utilisé à l'avenir pour isoler les bâtiments communaux qui en ont le plus besoin. La municipalité va s'appuyer sur le rapport énergétique des bâtiments et sur le taux d'utilisation des locaux pour mettre des priorités.

Préavis 13/2013 - Achat d'un nouveau tracteur pour la voirie

L'investissement a été effectué selon le préavis, avec les pneus route comme demandé dans un amendement.

Préavis 3/2014 – Réfection des captages de la Possession, Denezzy

Les travaux se sont bien déroulés, sans dépassement. Les subventions sont rentrées.



Commune de Montanaire

Préavis 5/2014 – Aménagement du centre du village de Thierrens.

5 offres sont rentrées, la meilleure marchée a été choisie. Le projet a finalement coûté Fr. 27'000.- de plus que prévu car la municipalité a ajouté pour Fr. 46'000.- de travaux supplémentaires selon la logique sur le terrain (bordures en pavés, etc...).

Préavis 6/2014 – Réfection du toit du collège de Martherenges et de son clocher

Il y a eu un très léger dépassement du à des poutres pourries, à la cheminée à refaire et au berceau qui a été rénové.

Préavis 7/2014 – Réfection du toit de la villa communale de Thierrens

Le projet a été bouclé pour un montant de Fr. 10'000.- de moins que le préavis.

Préavis 8/2014 – Conduite EP bouclage Est et pose d'une BH

Les travaux se sont bien déroulés, les coûts sont inférieurs au préavis. Les subventions sont rentrées.

Préavis 11/2014 – Création d'un parking à Thierrens

Une partie importante du montant octroyé n'a pas été utilisé. L'éclairage public n'a pas été entièrement posé car de futurs investissements par l'ASIRE se profilent sur cette parcelle et le risque que l'éclairage public ne convienne plus est élevé. Les tubes pour l'éclairage public ont été posés. Cette décision est sage et Fr. 57'000.- n'ont ainsi pas été dépensés (en partie grâce à l'éclairage).

Préavis 16/2014 – Aménagement des locaux de l'administration

Le chantier a été exécuté, y compris l'isolation supplémentaire. Les usagers sont très satisfaits de leurs postes de travail.

Préavis 17/2014 – Station d'épuration de Denezy, renouvellement des équipements

Un élément des travaux prévus, le tamis-presse, a été reporté sur la STEP de Correvon car le tamis de cette dernière est tombé en panne. Il faudra encore procéder au renouvellement du tamis-presse de Denezy à l'avenir.

Préavis 3/2015 - Local des archives

Les coûts finaux ont été Fr. 8'000.- inférieurs au montant présenté dans le préavis.

Préavis 4/2015 – Rénovation de la toiture et du clocher de l'église de Thierrens

3 entreprises ont présenté des offres pour la charpente, 2 pour la ferblanterie. Chaque fois l'entreprise la meilleure marchée a été choisie. Pour la charpente, la différence entre l'entreprise la plus chère et la moins chère était légèrement supérieure à 10% du montant de l'offre.

Les travaux ont fait découvrir une fissure dans la maçonnerie du chœur. Il n'y a pas d'urgence à réparer cette fissure.

Les travaux sur l'église ne sont pas subventionnés bien que s'agissant d'un bâtiment historique car il est propriété de la commune.



Commune de Montanaire

Préavis 5/2015 – Agrandissement du cabinet médical

Le projet est encore en cours. Il n'y a pas eu de mauvaises surprises dans la nouvelle construction. Il n'est pas encore possible de connaître le montant total des travaux. Les médecins ont déjà fait la demande d'utiliser le premier étage de la nouvelle partie.

Préavis 9/2015 – Vente de la parcelle 7101 de Neyruz.

La parcelle a été vendue, l'acte notarié a été signé le 8 mars 2016.

Préavis 10/2015 – Chapelle « Les Clous », conduite EP et EC

Les travaux se sont bien déroulés, sans dépassement. Une erreur a été commise par le bureau d'étude : un tuyau de trop petit diamètre a été posé, si bien que l'ECA a refusé de subventionner. Le bureau d'étude fautif a versé un montant de Fr. 41'000.- environ, équivalent à la subvention non touchée.

Préavis 11/2015 – Peyres-Possens « Morandi », conduite EP

Les travaux se sont bien déroulés, sans dépassement. Les subventions sont rentrées.

Préavis 15/2015 et 16/2015, Terrain multisport

Le projet présenté au Conseil communal a dû être modifié afin de répondre aux normes scolaires actuelles. La plus-value est de Fr. 80'000.- environ, dont environ Fr. 30'000.- seront subventionnés. Cette plus-value sera compensée par une location plus élevée payée par l'ASIRE. Ces éléments ont été admis par l'ASIRE avant le début des travaux. Il reste un solde de Fr. 13'000.- à financer sous forme de sponsoring. La municipalité est confiante, elle obtiendra certainement cette somme de l'établissement qui sera choisi pour financer ce projet. Les travaux ont été adjugés, une entreprise a décroché une majorité des mandats. Le contrat est au forfait.

Afin d'harmoniser les pratiques, la municipalité a obtenu de l'ASIRE le versement d'une location pour l'utilisation du terrain de sport de St-Cierges.

Préavis 1/2016 – Règlement du Conseil communal

Le règlement est encore dans les services cantonaux pour approbation.

Préavis 3/2016 – St-Cierges – bâtiment communal La Grange, installation d'une nouvelle chaudière et remise à neuf du système de chauffage

Le projet est en cours, les gros travaux commencent fin mai 2016.

Les autres sujets, non liés directement à un préavis, sont commentés par la commission dans l'ordre alphabétique des sujets.

Achats de bâtiments. Dans le contexte des cures qui sont à vendre (par exemple celle de Denezzy), la municipalité estime que la commune a déjà beaucoup de bâtiments à gérer et ne fera pas d'offre.

Assurances. Le portefeuille des assurances de la commune sera rediscuté prochainement.



Commune de Montanaire

L'assurance de protection juridique est utile. Elle a pris en charge deux cas jusqu'à ce jour.

Bâtiments. Des appartements en location sont régulièrement rénovés, selon les besoins.

Pour la prochaine législature, les travaux suivants sont prévus sur les bâtiments :

- isolation de la grande salle de Chapelle
- collège de Denezy, rénovation complète

Création d'une zone écologique. En compensation à la création du terrain de sport. La prairie à litière (70 ares) en cours de renaturation est quasi prête. Subventionnement à 95%, coût pour la commune : env. Fr. 2'500.-.

Cimetières. Il sera procédé prochainement à la désaffectation d'une partie des tombes du cimetière de Thierrens. Les autres cimetières n'ont pas de besoins actuellement.

DDP. Les droits distincts et permanents acceptés par le conseil ont été signés.

Déchets. La déchèterie de Martherenges est utilisable telle quelle. Toutefois il n'est pas possible d'y modifier quoi que ce soit car elle n'est actuellement pas dans la zone adéquate du plan des zones.

La déchèterie de Thierrens subira quelques travaux d'amélioration.

L'annexe du règlement sur les déchets (préavis 15/2013) sera modifiée concernant les taxes aux entreprises. Certaines entreprises apportent beaucoup de déchets, d'autres très peu et paient une taxe trop proche. Une autre base de prélèvement de la taxe doit être trouvée.

Déneigement : Le système mis en place permet de répondre rapidement aux besoins de déneigement des 9 villages et des hameaux. Le fonctionnement est bon.

La gestion des dégâts dus au déneigement est difficile, il est important que les informations remontent vite jusqu'au municipal en charge de ce dicastère.

Il a été fait l'acquisition d'un petit semoir à sel pour la Jeep de la voirie : c'est très pratique pour les trottoirs et petites places.

Eaux : De nombreux travaux ont été effectués sur les réseaux, principalement EP et EC. Il reste 3 projets en cours à présenter au Conseil, dont 2 le 16 juin 2016. Un autre est en préparation.

Dans le futur, il reste quelques secteurs à rénover sur des conduites d'eaux claires (EC)

Pour les eaux potables (EP), 3 projets sont encore à préparer :

- le bouclage du village de Correvon
- un secteur de conduite EP à Peyres-Possens à changer
- la réfection des captages « Les Vuserys » à Thierrens

L'état général des réseaux est qualifié de bon à très bon.

Il reste enfin le projet du nouveau réservoir sur le point le plus haut de notre commune, avec bouclage avec les « villes » et villages avoisinants. Il est prévu que ce projet soit exécuté par une nouvelle association à créer. Pour la commune, l'influence principale de ce projet sera sur le prix d'achat de l'eau.



Commune de Montanaire

Eclairage public. Tout est à jour sauf encore un secteur sur Thierrens qui sera rénové sous peu. Les travaux suivants seront le passage, petit à petit, à l'éclairage LED. Les mâts d'éclairage accidentés ont tous été remboursés par les auteurs des dégâts.

Eglises. La prochaine intervention sur une église est prévue à Chapelle, sur le toit qui est en mauvais état. Une estimation de l'investissement a été faite préalablement à Fr. 130'000.-, elle devra être mise à jour. Il n'y a pas d'autres travaux à prévoir pour l'instant sur les églises.

Le chauffage du bâtiment de Thierrens (face au bâtiment de l'administration) a du être changé dans l'urgence.

Finances. Les différents comptes des 9 communes initiales sont petit à petit regroupés. Les emprunts sont renouvelés à la meilleure offre. Les taux actuels sont très bas et peuvent être fixés sur une très longue durée.

Fontaines communales. Certaines fontaines sont alimentées par le réseau. Un rapide calcul permet de se rendre compte du coût très élevé d'une fontaine qui coule « normalement » (20 lt/minute = 10'500 m³ par an). Ces fontaines ont donc été fermées en période d'étiage des sources et très légèrement ré-ouvertes lorsque le débit des sources est bon. Il sera étudié la possibilité d'alimenter à nouveau certaines fontaines avec des sources dédiées qui ne sont pas reliées à l'EP.

Forêts. Le coût de fonctionnement du triage (garde) est très faible en comparaison d'autres triages : Fr. 79.- par ha alors que d'autres sont à plus de Fr. 200.-/ha. Cela s'explique par la grandeur du triage, soit environ 1'400 ha.

L'état des forêts est jugé bon, il n'y pas de retards dans l'exploitation (2'244 m³ exploité en 2015).

La municipalité souligne les bons rapports qu'elle a avec la scierie sise dans la commune et qui nous prend l'essentiel de nos bois d'œuvre.

Informatique. Selon la municipalité, l'informatique commence à être entièrement fonctionnelle.

Location des terrains agricoles communaux (esserts). La municipalité a décidé de répartir les terrains selon le numéro d'exploitation du demandeur (numéro qui permet de déterminer de quel village fait partie l'exploitation). Une uniformisation des règles doit encore être effectuée. Par contre la répartition reste « par village » comme prévue dans la convention de fusion.

Loi sur l'aménagement du territoire. La municipalité a pris une décision courageuse en matière de construction. Elle bloque les nouveaux projets de construction sur terrains nus afin de maintenir des terrains constructibles dans la commune pour le moyen terme d'une part et pour négocier un maximum de souplesse avec le canton d'autre part.

Loyers des appartements. Par deux fois des locataires ont demandé et obtenu des baisses de loyer. Les loyers des appartements de la commune sont plutôt faibles, mais le taux d'occupation des appartements est excellent.



Commune de Montanaire

Les appartements mis nouvellement en location le sont au prix du marché.

Personnel. L'engagement de M. Pilet a permis de confier de nombreuses tâches au personnel permanent et ainsi d'alléger le travail de certains municipaux et de mieux suivre les différents travaux. Cette modification de l'organisation a été très appréciée par la municipalité.

Cette année les salaires du personnel communal n'ont pas été augmentés car l'indice du coût de la vie était légèrement négatif.

Le règlement du personnel sera révisé sous peu.

Le nombre d'heures de travail des employés de l'administration communale est stable (3.55 ETP répartis sur 9 personnes). On remarque une baisse des heures au contrôle des habitants, une augmentation au greffe et une stabilité à la bourse.

Pour le personnel technique, il y a actuellement l'équivalent de 4.5 postes. Un collaborateur sera retraité dans deux ans. Aucun engagement supplémentaire n'est prévu pour l'instant.

Places de jeux. Il y a environ 12 places de jeux communales. L'entretien doit être régulier. Les deux places de Thierrens doivent être entièrement remises à neuf. Cela se fera prochainement. La municipalité regarde si un subventionnement est possible.

Police. La police de proximité se met en place.

Prochainement des places de parc communales seront mises à ban afin de permettre de mettre des sentences communales en cas de non respect des règles de parage.

Pompiers. Le SDIS fonctionne bien, le retour de l'ECA est positif. Les coûts sont actuellement faibles. La création d'un poste de travail à plein temps (commandant, chef mat, autre ?) est à l'étude car les contraintes à la direction du SDIS sont de plus en plus lourdes.

Protection civile. En conséquence de la décision du canton d'obliger les communes à lui verser les fonds de réserves pour la construction d'abris PC, la commune étudie la possibilité d'en construire un avant le délai. A voir selon les prochains projets.

Refuges. Les refuges sont en bon état. Fr. 18'000.- ont été investis dans le refuge de Chanéaz. La difficulté est de détecter, lors de la location, les éventuelles utilisations abusives des refuges loués. Toutefois les cas d'utilisation abusive sont rares. Les refuges ont été loués 340 fois en 2015 !

Règlements. Tous les règlements admis par le Conseil ont été acceptés par le canton et mis en œuvre, mis à part le règlement du Conseil communal (préavis 1/2016) encore au canton pour approbation.

Routes : Projets actuels.

Le projet d'arrêt de bus dans le « Creux de Naz » est actuellement à l'enquête.

Les travaux sur les chemins pédestres dans le village de Thierrens sont en cours.

Routes : Projets à venir.

L'étude de la rénovation de la route de sortie du village de Thierrens en direction d'Yverdon sera reprise sous peu. Un préavis sera présenté au Conseil.



Commune de Montanaire

Un tronçon de route doit être refait à Neyruz

Le chemin du terrain de foot de Thierrens sera peut-être rénové après les travaux du terrain de sport.

L'état global des routes peut-être qualifié de bon. C'est surtout dans le village de Neyruz qu'il y aura encore des rénovations à l'avenir.

L'état global des chemins bétonnés et goudronnés est qualifié de moyen. Il faudra faire une étude plus approfondie pour déterminer les prochains travaux à faire.

Salles communales. La location/mise à disposition des salles demande beaucoup de coordination entre administration et concierges.

Il est parfois difficile de faire respecter l'ordre et la propreté aux sociétés locales qui se sentent souvent dans « leur » salle.

La grande salle de Thierrens devra subir des travaux en 2016 encore pour résoudre des problèmes électriques. La puissance qui entre dans le bâtiment est suffisante mais elle est mal répartie, ce qui pose quelques soucis lors des grandes manifestations du semestre d'hiver.

Stations d'épuration. La STEP de St-Cierges doit subir une rénovation ces prochains mois. Le devis est de Fr. 40'000.-

Les travaux prévus à Denezy (préavis 17/2014) ayant été reportés sur la STEP de Correvon suite à une panne de cette dernière, il sera procédé une rénovation sur Denezy.

Ensuite il y aura des travaux à prévoir sur les STEP de Thierrens et de Martherenges.

Télé-réseau (disponible seulement à Thierrens). Une mise à jour a été faite. Le nombre d'abonnés est stable.

Travaux. La Municipalité explique les différences de prix entre les projets présentés dans les préavis et les coûts effectifs comme suit : très souvent le prix estimé dans le projet correspond au prix moyen des soumissions. Mais comme les travaux sont toujours attribués à l'entreprise la moins chère, les coûts effectifs sont toujours inférieurs au budget demandé. Dans 2 à 3 cas cependant, une partie des travaux n'a pas été faite car il s'est avéré lors du chantier que ce n'était pas nécessaire (préavis 11/2014, ou projet Vaurillon, Denezy, par exemple).

UAPE. Une Unité d'accueil de jour de la petite enfance sera aménagée à St-Cierges (préavis lors du conseil du 16 juin 2016). A terme une autre UAPE sera construite à Thierrens. Pour mémoire, les communes construisent ou transforment les bâtiments des UAPE et l'EFAJE loue les locaux.

VDSL. La municipalité est en pourparlers avec Swisscom pour trouver une solution pour assurer un bon débit à chaque foyer de la commune sans que les coûts ne soient exorbitants. A suivre...

Voirie. Un tracteur à gazon a été acheté. Il permet de ramasser le gazon et de le vider directement dans des bennes.



Commune de Montanaire

La municipalité réfléchit aux acquisitions futures de véhicules, notamment pour définir quel type de véhicule serait le plus approprié pour les différents travaux de voirie.

Un soliveau a été construit dans le local de la voirie afin d'agrandir la surface du dépôt.

En conclusion, la commission de gestion et des finances estime que la municipalité a bien géré la commune de Montanaire lors de cette première législature. Tous les municipaux ont le soin d'œuvrer pour le bien de la commune.

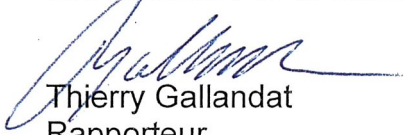
Lors de cette première législature, la municipalité a pris soin de reprendre et d'exécuter les projets initiés par les communes fusionnées. Il n'en reste que peu à exécuter lors de la deuxième législature. Les infrastructures vieillissantes ont été renouvelées sans retard. Les grands projets d'avenir (cabinet médical, terrain multisports, nouveau réservoir) ont été exécutés ou projetés. Les besoins liés à la sécurité ou au confort des citoyens n'ont pas été négligés. L'entretien des espaces communaux peut être qualifié de bon.

L'état des infrastructures (routes, réseaux, bâtiments, installations...) peut être qualifié globalement de bon. La municipalité va toutefois faire une analyse plus approfondie de cet état au début de la prochaine législature et elle présentera son rapport à la commission de gestion.

La commission remercie la municipalité pour son travail, pour sa disponibilité et sa transparence. La commission a pu exécuter sa mission dans les meilleures conditions.

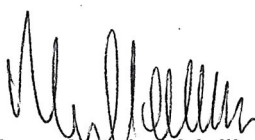
Au regard des conclusions ci-dessus, la commission de gestion et des finances de la commune de Montanaire propose au Conseil d'accepter le présent rapport sur la gestion de la commune.

Les membres de la commission :


Thierry Gallandat
Rapporteur


Jean-Maurice David


Corinne Favre


Marc-Antoine Vulliens


Jean-Frédéric Pache